



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 14 décembre 2010
19 heures 00**

AS/VC

N° 001117

Transfert de la
compétence "
Tourisme " -
Approbation du
rapport de la
Commission Locale
d'Evaluation des
Charges Transférées -
Approbation des
attributions de
compensation
révisées 2010 et 2011,
ainsi que des charges
transférées -
Dissolution du budget
annexe du tourisme
au 31 décembre 2010

Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence
d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la délibération du 17 juin 2010 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt et la délibération du conseil municipal AS/VC n° 1051 du 29 juin 2010 approuvant la modification de ses statuts dans sa version 23.00 et la prise de compétence « Tourisme », exprimée de la manière suivante :

« Accueil, information et actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de la CCPA.

« Instauration de la Taxe de séjour.

« Réalisation d'un Office de Tourisme Intercommunal.

« Ce transfert sera effectif à compter du 1er janvier 2011. »

Vu, l'arrêté interpréfectoral n° SI 2010-11-18-0040 PREF du 18 novembre 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Vu, le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts selon lequel « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. »

Considérant, que le rôle de la commission locale d'évaluation des transferts de charges est à la fois de définir la manière d'évaluer les charges transférées et le montant transféré pour chacune des compétences prise par la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Vu, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le mardi 16 novembre 2010, validant à l'unanimité les points suivants (cf. rapport joint en annexe à la présente délibération) :

- Conséquences fiscales suite à l'adhésion de nouvelles communes à la Communauté de Communes du Pays d'Apt (Céreste, Castellet, Auribeau et Sivergues).
- Révision des attributions de compensation des communes pour l'année 2010.
- Evaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « Tourisme » à la CCPA.
- Proposition d'attributions de compensation des communes pour l'année 2011.

Par ailleurs le conseil est informé qu'il y a lieu dans le cadre de ce transfert, de procéder à la dissolution du budget annexe du tourisme avec effet au 31 décembre 2010. Il n'y aura pas de journée complémentaire sur ce budget. Préalablement il importe de procéder aux ajustements budgétaires en effectuant les virements de crédits suivants :

Fonctionnement Dépenses :

| | |
|--|------------|
| Article 6413 personnel non titulaire : | + 863.00 € |
| Article 6064 fournitures administratives : | - 863.00 € |

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

Approuve, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPA réunie le 16 novembre 2010 tel que présenté en annexe.

Approuve, les attributions de compensation révisées 2010 et 2011, ainsi que les charges transférées.

Prends acte, que suite au transfert de la compétence tourisme, les attributions de compensations pour l'exercice 2011 seront établies comme suit :

| | | |
|--------------------------|---|-------------|
| ➤ Apt | : | 4 265 794 € |
| ➤ Castellet | : | 15 541 € |
| ➤ Céreste | : | 24 999 € |
| ➤ Saignon | : | 18 648 € |
| ➤ Saint Saturnin lès Apt | : | 30 391 € |

Approuve, la dissolution du budget annexe du tourisme au 31 décembre 2010, en raison du transfert de la compétence « Tourisme » à la Communauté de Communes du Pays d'APT à compter du 1er janvier 2011.

Approuve, les ajustements budgétaires par les virements de crédits ci-après :

Fonctionnement Dépenses :

| | |
|--|------------|
| Article 6413 personnel non titulaire : | + 863.00 € |
| Article 6064 fournitures administratives : | - 863.00 € |

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**